DIPLÔME D'ÉTUDES SECONDAIRES (DES) AU SECTEUR JEUNES

Conditions d'obtention du diplôme d'études secondaires:

- Avoir accumulé un minimum de 54 unités en 4e et 5e secondaire.
- Dans ce total d'unités, au moins 20 doivent être de la 5e secondaire.
- Parmi ces unités accumulées, on doit absolument retrouver celles des matières suivantes :
  - Français de 5e secondaire;
  - Anglais de 5e secondaire;
  - Une mathématique de 4e secondaire (régulière (CST) ou enrichie (SN));
  - Science et technologie **ou** applications technologiques et scientifiques de 4e secondaire;
  - Histoire du Québec et du Canada 4e secondaire;
  - Arts de 4e secondaire;
  - Éthique et culture religieuse de 5e secondaire **ou** éducation physique et à la santé de 5e secondaire.

IMPORTANT POUR L'ADMISSION DANS UN CÉGEP OU COLLÈGE:

Pour être admis dans certains DEC (préuniversitaires ou techniques), l'élève, en plus de son DES, devra réussir une ou des matière(s) préalable(s) au programme visé (ex. mathématique ou sciences enrichies de 4e et/ou 5e secondaire). Consulte le service d'orientation de ton école pour en savoir plus.
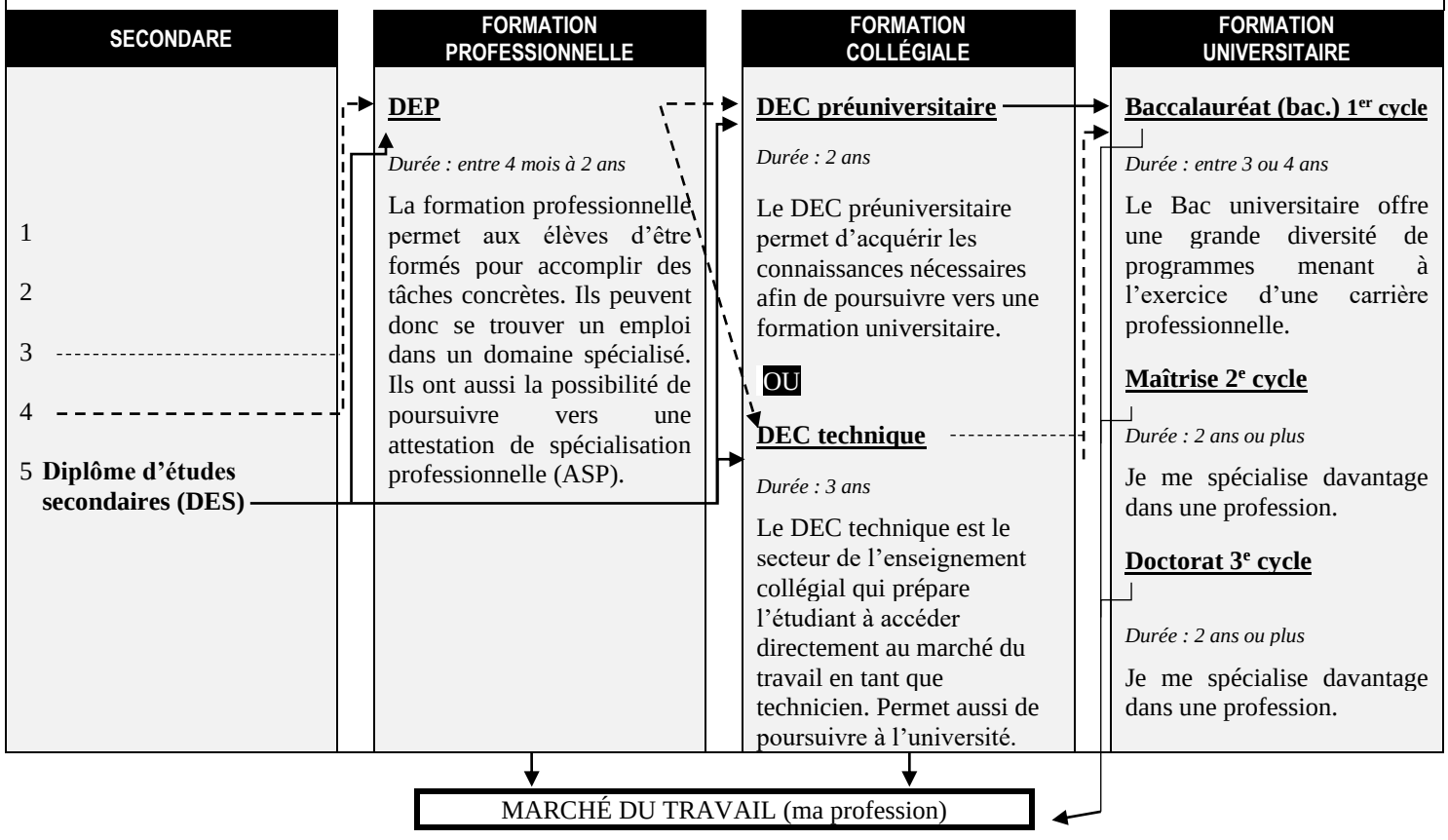
SYSTÈME SCOLAIRE QUÉBÉCOIS